

ÉCOLE INCLUSIVE : SCOLARISER TOUS LES ÉLÈVES MAIS AUSSI LES FAIRE RÉUSSIR

ETAT DES LIEUX



La Loi de refondation de l'école a posé le principe d'une école inclusive visant à promouvoir la scolarisation des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers dans les classes ordinaires. Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre d'élèves, ceux-ci n'ont pas toujours les conditions qui leur permettraient de réussir leur scolarité.

L'enseignant est souvent seul pour articuler l'aide aux élèves qui ont des difficultés et à ceux qui ont des besoins spécifiques. L'inclusion suppose que l'école fasse un effort d'adaptation pour répondre aux besoins particuliers. Or, les dispositifs d'individualisation visant à permettre la prise en compte des besoins individuels des élèves (PPRE, PAP, PPS*) se multiplient sans avoir démontré leur efficacité alors que dans le même temps, des dispositifs comme le RASED, les UPE2A** ou les unités pédagogiques pour enfants du voyage sont en nombre très insuffisant. Par ailleurs, les effectifs de classe ne sont pas réduits et le travail enseignant s'en trouve trop souvent empêché. En France, on donne l'impression que le nombre d'élèves concernés par l'inclusion suffit à considérer le processus comme abouti, ce qui est une erreur. C'est la réussite de ces élèves qu'il faudrait évaluer.

*PPRE: projet personnalisé de réussite éducative; PAP: projet d'accueil personnalisé; PPS: projet personnel de scolarisation.

**RASED réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, UPE2A unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.



ANALYSE DU SNUIPP-FSU

Permettre la réussite de tous les élèves est possible. Tous et toutes sont capables si les conditions nécessaires à leurs apprentissages sont réunies. Il n'est pas acceptable que les enseignants se retrouvent trop souvent seuls face aux difficultés. Des moyens spécifiques doivent être dégagés pour rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais surtout bénéfique au plus grand nombre. Cela passe par l'amé-

lioration des conditions d'apprentissage de tous les élèves et par des moyens qui permettent de nouvelles organisations du travail. Cela passe aussi par le renforcement des RASED et par le développement de plateaux techniques du médico-social en soutien et liaison avec les écoles. Les enseignants ont besoin de temps, d'accompagnement, de travail collectif, de moyens humains supplémentaires et de formation.

La baisse des effectifs.

Des enseignants spécialisés RASED, des structures UPE2A pour élèves allophones, des dispositifs pour enfants du voyage renforcés.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Du temps pour travailler collectivement.

Une formation solide à l'hétérogénéité et à la pédagogie différenciée.

Une gestion collective des difficultés rencontrées dans les écoles avec la création de postes de conseiller à la scolarisation et de référents.

La professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire et une hausse significative de leur nombre.

Un soutien et un accompagnement des enseignants.